

A Mr Christian SCHMITT
Préfet de la région Aquitaine

Objet : Avenir de l'avant-port du Verdon s / mer

Le Verdon s / mer,
Le 9 novembre 2009

Monsieur Le Préfet,

Le 25 novembre prochain, le secrétaire d'Etat aux transports Mr Dominique BUSSEREAU rencontrera une délégation conduite par Mme Pascale Got Députée du Médoc. Elle sera accompagnée d'élus de la Pointe du Médoc et notamment de Monsieur le Maire du Verdon s / mer. Ils évoqueront les choix stratégiques de développement du port du Verdon s / mer afin de contribuer à l'essor du grand port maritime de Bordeaux. Après l'abandon du projet d'implanter un terminal méthanier, les élus considèrent que l'Etat doit accompagner le développement du site portuaire médocain par des projets porteurs d'emplois et compatibles avec l'environnement. A ce titre, nous pensons que les sept pistes de travail préconisées par les élus du Verdon s / mer, vont dans le bon sens :

1) immédiatement, viabilisation du site industrialo-portuaire (1200 Ha environ) de l'avant- port du Verdon s / mer pour éviter l'échec que nous venons de subir avec la non-implantation de la plate- forme logistique GEOVIA.

2) Déterminer que l'avant - port du Verdon s / mer situé en eaux profondes devienne une plate- forme logistique porte- conteneurs sur la façade Atlantique .

3) Le Môle qui devait être utilisé pour accueillir des méthaniers devrait être aménagé pour l'accostage des grands paquebots de croisière. L'avant- port du Verdon s / mer deviendrait ainsi un port d'escale de croisières. Ceci nécessite la construction d'une gare maritime.

4) La filière composite est très présente en Médoc, en Gironde et en Aquitaine. Avec Port Médoc Atlantique, le nautisme se développe. Aussi nous proposons la création d'une filière composite et nautique sur le Verdon s / mer.

5) En lien avec le pôle nautique, qui répondrait aux perspectives pour développer le nautisme, il existe un besoin de déconstruction des unités de plaisance en plastique et composite ; ceci pourrait se réaliser en lien avec la Fédération des Industries Nautiques (FIN)

6) Le site du Verdon s / me et l'avant-port sont situés dans un secteur où nous trouvons trois éléments essentiels : l'air, le soleil, l'eau. Ces derniers autoriseraient la création d'un pôle d'excellence pour les énergies renouvelables, avec la possibilité sur la zone industrialo- portuaire d'accueillir des investisseurs industriels en capacité de produire des éoliennes, panneaux solaires ou autres.

7) Nous avons tous les atouts pour développer une filière aquacole et ostréicole en utilisant l'eau de l'océan, sans ignorer l'existant.

Notre association milite depuis 10 ans pour la sécurisation et l'aménagement de la route " Le Verdon-Bordeaux " (R.D 1215, ancienne R.N 215) dont la configuration constitue un handicap au développement économique du médoc. La problématique de cette

infrastructure routière existe depuis des décennies et a été constatée par différents documents actés par les élus locaux et régionaux eux-mêmes:

1) " Parce que le Médoc est un enjeu déterminant pour son développement. Or, aujourd'hui, le seul axe structurant est la R.D 1215 qui souffre cependant de carence en sections de dépassements et de contournements. Il existe également trois axes (RD 204/ RD3/ RD6) qui constituent un réseau secondaire mais qui ne sont pas reliés entre eux et ne desservent donc pas le centre Médoc. La faiblesse des infrastructures de déplacements explique le sentiment d'enclavement du territoire ". (Extrait de la charte Pays Médoc 2003 cosignée par les 57 maires de la circonscription du médoc)

2) " En tout premier lieu, les élus ont souhaité faire état des " fondamentaux " qui conditionnent la nature et l'étendue du développement de la Pointe du Médoc, mais relèvent de compétences non maîtrisées (en partie ou en totalité) par la Communauté de communes.

*Disposer des moyens essentiels pour assurer l'accessibilité et le fonctionnement du territoire grâce à une desserte diversifiée

*Améliorer la desserte par la route

Permettre une liaison rapide entre Bordeaux et la Pointe du Médoc par la RD 1215 et, pour ce faire, réaliser :

*A moyen terme, la déviation des agglomérations de Moulis - Listrac, et de Lesparre, Gaillan, Queyrac.

*A long terme, l'aménagement à 2x2 voies de la RD1215, dans le respect des milieux naturels et des paysages traversés ". (Programme Aménagement Développement Durable 2008 Communauté De Communes Pointe du Médoc)

3) " La mauvaise qualité des liaisons actuelles nuit à l'attractivité du Médoc et de la Haute Gironde, à leur développement économique et en particulier à leurs ports respectifs. Désenclaver le médoc et la Haute Gironde, favoriser le caractère régional des deux axes nécessitera de poursuivre l'aménagement des deux itinéraires (Bordeaux-le Verdon et Bordeaux-Blaye). Conforter l'attractivité des ports dans une logique intermodale mer-route, désenclaver le médoc et la Haute Gironde et favoriser le caractère régional des deux axes nécessitera de poursuivre l'aménagement des deux itinéraires " (rapport provisoire mars 2009 du schéma régional des infrastructures et des transports et de l'intermodalité (Conseil Régional Aquitain.)

Le 2 avril 2009, Mr Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général de la Gironde déclarait dans le journal SUD-OUEST : " Et en médoc, ne croyez-vous pas qu'il y ait de quoi être inquiet ? Quelles perspectives de développement peuvent avoir ces territoires sans infrastructures ? ".

L'éloignement, en temps (2h de trajet entre Le Verdon et Bordeaux) entre l'avant-port du Verdon s / mer et le grand port de Bordeaux constitue un réel handicap au développement de la zone industrialo-portuaire du site nord-médocain, et par conséquent à l'essor du port de Bordeaux, et n'incite pas les investisseurs potentiels à venir s'implanter, privilégiant d'autres zones géographiques mieux desservies en infrastructures routières et ferroviaires.

A ce sujet, un rapport de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine (CRCI) représentant 110 000 entreprises, daté de janvier 2008, prouve la corrélation entre le développement économique et les infrastructures. En effet, ce rapport réalisé avec le soutien du Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée (GRETHA Université Montesquieu Bordeaux 4) auprès d'un échantillon représentatif de chefs d'entreprises aquitains met en exergue 3 points majeurs :

-Près de la moitié des chefs d'entreprises interrogés indique que l'accessibilité aux infrastructures routières est le facteur principal du choix de localisation des entreprises.

-68% des chefs d'entreprises déclarent que le transport de marchandises a une importance considérable pour la compétitivité des entreprises.

-46% des chefs d'entreprises estiment que les conditions de transport se sont dégradées.

Il est vrai qu'actuellement cet axe routier semble comme " le serpent qui se mord la queue " au niveau de certaines instances décisionnelles. Aucune décision ne se prend réellement pour un développement maîtrisé et concerté.

Notre association estime qu'un travail citoyen de chaque jour réalisé par des bénévoles, conjugué à un travail en synergie avec les élus et les décideurs soucieux de l'aménagement du territoire et du développement local contribuera concrètement à l'essor du Médoc et au port du Verdon s / mer.

Nous considérons aussi que, durant plus de 30 ans, l'Etat n'a pas fait grand chose pour la RN 215 devenue R.D 1215 et aujourd'hui, il nous apparaît vital qu'il s'engage financièrement pour aider dans un cadre exceptionnel le Conseil Général de la Gironde à fournir les investissements nécessaires pour une réalisation routière (R.D 1215) digne du XXI ème Siècle. En matière d'aménagement du territoire, nous savons tous, qu'une route, une voie ferrée, un fleuve sont des éléments structurants. Aussi, l'avenir du Médoc et l'essor de l'avant port du Verdon s / mer passent inévitablement par l'aménagement de la R.D 1215, l'utilisation de la voie ferrée pour le fret et aussi l'utilisation du fleuve entre l'avant- port du Verdon s /mer et Bordeaux !!!

Vous remerciant de l'intérêt que vous manifesterez à l'égard de notre démarche et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur Le préfet, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Le Président
Thierry TENAU

*copies à Mr Dominique BUSSEREAU (Secrétaire d'Etat aux transports), Mme Pascale GOT (députée du médoc), Mr Olivier DELCAYROUX (Sous-préfet de Lesparre), Mr Philippe MADRELLE (Président du Conseil Général de la Gironde), Mr Alain ROUSSET (Président du Conseil Régional Aquitain), Mr Vincent FELTESSE (Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux), Mme Marie-Luce BOUSSETON (Présidente du Directoire du Grand Port Maritime de Bordeaux), aux 57 maires de la circonscription du médoc.